



PDMe - Plan d'actions - juillet 2024

Le plan d'actions du PDMe de Grand Chambéry est construit autour de trois axes. Il prend en compte à la fois les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels au cours de la journée de travail de l'agent. Il vise les modes de déplacements où les leviers sont les plus importants : vélo, VAE et covoiturage.

- *Aides financières*
 - Des aides financières déterminées pour agir sur les modes où les potentiels sont les + forts : vélo et covoiturage
 - Des aides qui permettent de toucher quasiment tous les modes de déplacements
 - Des aides qui concerne les déplacements domicile-travail
- *Facilitation matérielle*
 - Pour inciter au changement de mode de déplacement
 - Pour faciliter les pratiques
 - Concerne les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels au cours de la journée
- *Animation / sensibilisation*
 - Des actions pour faire connaître le PDMe -> une démarche qui a besoin d'être animée pour fonctionner
 - Des actions pour faire découvrir des possibilités, pour faire s'interroger

Le plan d'actions en détail :

A. Axe 1 : aides financières

• **Aide achat vélo classique**

- Conserver l'aide à l'achat déjà en place : 150 € maximum (plafond 50 % max du prix du vélo)
- Condition à respecter : venir au moins 100 jours
- Concerne l'achat de vélo neuf (sur facture) et d'occasion (attestation sur l'honneur, photo annonce)
- 1 aide par agents tous les 10 ans
- *Estimation financière (chiffre estimé sur la base du scénario fin 2027) : 6750 €*

• **Aide achat vélo à assistance électrique**

- Conserver l'aide à l'achat déjà en place : 150 € par an pendant 3 ans (plafond 25 % max du prix du vélo)
- Mettre en œuvre une aide à l'achat pour les vélos cargo : 250€/an/3 ans
- Bonus 100€ accordé à l'agent puisque GC est un employeur signataire d'un PDMe
- Condition à respecter
 - n°1 -> Temps d'échange sur le projet de changement de mode de déplacement avec un ambassadeur vélo + location d'un VAE à la Vélostation, système de test jusqu'à 3 mois pris en charge par l'agglo pour les personnes qui se questionnent
 - n°2 -> venir au moins 100 jours
- 1 aide par agents tous les 10 ans
- *Estimation financière (chiffre estimé sur la base du scénario fin 2027) : 32 450€ -> pour les VAE*

GRAND CHAMBERY
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr

@grandchambery - @grandchambery - @grandchamberyofficiel - @grandchambery

- **Mise en œuvre du forfait mobilité durable**

- Concerne
 - Vélo et vélo à assistance électrique (personnel et en location) ;
 - Covoiturage (conducteur ou passager) ;
 - Scooter et trottinette électrique (personnel et en location);
 - Autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes
- 3 montants d'aide en fonction du nombre de jours/an où l'agent est venu avec l'un des modes décrits ci-dessus, possibilité de cumuler les différents modes
 - 100€/an -> entre 30 et 60 jours
 - 200€/an -> entre 60 et 99 jours
 - 300€/an -> + de 100 jours
- Cumulable avec la prise en charge abonnements et aides à l'achat
- Les jours pris en compte sont ceux ayant généré un déplacement : les jours de télétravail ne sont donc pas comptabilisés
- Les seuils de déclenchement sont proratisés en fonction de la quotité de temps de travail (80% -> 80 jours pour avoir le montant max de 300€)
- Versement en une fois à la fin de l'année civile
- En cas de mobilité au cours de l'année de référence, le forfait est versé par le dernier employeur de l'agent et son montant est déterminé en prenant en compte l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année.
- *Estimation financière par an (chiffre estimé sur la base du scénario fin 2027) : 69 000 €*

Modalités pratiques à Grand Chambéry

- Signature d'un engagement en début d'année visé par le manager qui indique que l'agent va rentrer dans le dispositif -> document à envoyer aux gestionnaires de carrière
 - permet à la DRH d'établir un état des lieux des agents qui demanderont le FMD en fin d'année
 - en retour les gestionnaires de carrière envoient un mail rappelant les modalités pratiques et les démarches à faire
- Fiche de suivi trimestrielle ou semestrielle à faire signer par le manager
- Signature d'une attestation sur l'honneur en fin d'année
- Justificatifs demandés
 - Vélo, VAE, scooter et trottinette électrique personnels -> attestation sur l'honneur
 - Covoiturage -> un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ou en cas de covoiturage en dehors d'une plateforme de covoiturage, attestation sur l'honneur
 - Service d'auto-partage, location de vélo, VAE, scooter et trottinette électrique -> facture d'abonnement

B. Axe 2 : facilitation matérielle

- **Domicile - travail**

- Fourniture aux agents venant à vélo d'un kit vélo composé d'un casque, d'un gilet de sécurité et d'une sacoche
 - Renforce la sécurité des agents et sécurise le matériel transporté à vélo
 - Sur demande de l'agent signé par le manager
 - *Estimation financière (chiffre estimé sur la base du scénario fin 2027) : autour de 30 000 € / 1 kit environ 150-200 €*
- Fourniture de tickets de bus pour une garantie de retour vélo
- Augmenter les stationnements vélos sur les sites où il y en manque notamment au CTM côté collecte

- **Inter journée – déplacements pro**

- Doter le pool de vélos de kits d'utilisation facile : casque, charlotte, sacoche, gilet pour encourager les agents à utiliser les vélos -> Il faut que ce soit aussi facile que de prendre une voiture
- Renforcer le pool de vélo et VAE de service, étude à faire sur chacun des sites
- Carte liberté bus disponible sur le GIR
- Encourager à rester sur site pour le déjeuner du midi par des espaces de déjeuner agréables pour éviter des déplacements

- **Domicile – travail et Inter journée**
 - Prévoir, par un prestataire, un contrat d'entretien mensuel d'avril à octobre et trimestriel de novembre à mars des vélos du pool sur chacun des sites de l'agglo
 - Faciliter la mise en relation des covoitureurs via un espace sur le Fil et via de l'affichage en salle de pause

C. Axe 3 : Animation / communication

- **Organiser pour le lancement du nouveau PDMe de l'agglo un mois de la mobilité entre la mi-septembre et la mi-octobre 2024**
 - Une journée dédiée à la mobilité par site avec différentes animations proposées
 - Contrôle technique vélo / marquage vélo
 - Calculatrice de la mobilité
 - Diagnostic mobilité individualisé
 - Remise en selle
 - Rouler en toute sécurité
 - Fais nous découvrir ton VAE
 - Présentation du dispositif de gratification du covoiturage
- **Prévoir 2 temps forts de communication autour de la mobilité dans l'année**
 - Mai/juin : autour du challenge mobilité et de mai à vélo
 - Septembre : autour de la semaine de la mobilité
 - à l'automne un temps autour de la visibilité à vélo
- **Communiquer régulièrement en interne**
 - Utilisation du Fil, du journal interne, des espaces d'affichage
 - Accueil nouveaux arrivants
 - Fiche mobilité – accès multimodal pour chacun des sites